

# QU'EST-CE QU'UN PDPG ?

Le plan interdépartemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles constitue le document de référence sur les poissons et leurs milieux. Il est construit sur la base d'une trame nationale unique, élaborée par la FNPF en concertation avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, et soutenue par l'Agence Française pour la Biodiversité. Réalisé par la Fédération de Pêche de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne en collaboration avec le comité de pilotage, le PDPG vise à proposer des solutions aux problèmes identifiés pour favoriser le développement naturel des peuplements piscicoles. Ce plan est destiné aux élus locaux, propriétaires, gestionnaires, bénévoles et services de l'État.

## OBJECTIFS

- 1 PROPOSER des actions à mettre en œuvre pour améliorer la fonctionnalité piscicole sur la base d'un diagnostic écologique des masses d'eau du territoire**
- 2 RÉPONDRE à la législation actuelle (art. L 433-3 du code de l'environnement)**
- 3 ASSEoir la politique de la Fédération auprès de ses partenaires**

## MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE

### Délimiter et définir les contextes piscicoles

- ▶ Basé sur la logique des masses d'eau et bassins versants
- ▶ Choix de l'espèce repère (*truite fario*, *cyprinidés rhéophiles\** ou *brochet*)

### Évaluer la fonctionnalité piscicole des contextes

- ▶ Recueil des données
- ▶ Suivis qualité biologique et physique des cours d'eau
- ▶ Détermination du niveau de conformité (*conforme, perturbé ou dégradé*)

### Recenser et classer les perturbations

- ▶ Hiérarchisation des facteurs limitants
- ▶ Calcul de la note d'impact (de 1 à 5)

### Présenter les actions nécessaires

- ▶ Actions à mettre en place pour améliorer significativement la fonctionnalité piscicole
- ▶ Choix de la gestion piscicole (*patrimoniales, raisonnées ou d'usage*)
- ▶ Cibler les acteurs

\* Poissons qui aiment les eaux courantes.

Chevesne

## CONCLUSION

Le territoire fédéral a été divisé en 6 contextes piscicoles, avec 4 contextes dont la fonctionnalité est dégradée et 2 pour lesquels elle est perturbée. Les principaux facteurs de perturbation identifiés sont la canalisation des grands cours d'eau, et le contrôle de leur régime hydraulique, le cumul d'interventions hydromorphologiques sur les rivières de petit gabarit (artificialisation de berges, recalibrage, seuils, suppression de la ripisylve...), les pollutions d'origines urbaines et agricoles, ou

encore la navigation et la présence de plans d'eau. Les habitats aquatiques se retrouvent ainsi appauvris, banalisés, rares et les peuplements piscicoles sont fragilisés et déséquilibrés.

Le but du PDPG est donc de poser un cadre de réflexion visant la restauration et la préservation des processus écologiques, afin de conserver et transmettre un patrimoine piscicole de qualité. À long terme, les peuplements de poissons devront être conformes à ce que l'on peut attendre du milieu francilien restauré.



**ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?**  
TÉLÉCHARGER LE PDPG SUR [www.federation-peche-paris.fr](http://www.federation-peche-paris.fr)



CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉLABORÉ AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique



L'Agence de l'Eau Seine Normandie



de l'Union des Fédérations de Pêche des Bassins de la Seine & du Nord (dissoute)



Le Syndicat Marne Vive



La Région Ile-de-France



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre



HAROPA Ports-de-Paris

DOCUMENT ÉLABORÉ AVEC LE SOUTIEN DE :



Préfet de la Région d'Ile-de-France



4/6, rue Etienne Dolet  
94270 LE KREMLIN-BICÊTRE  
Tél : 01 53 14 19 80  
[www.federation-peche-paris.fr](http://www.federation-peche-paris.fr)  
Crédit photo : FNPF / Laurent Madelon



Fédération interdépartementale de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

2018  
2023

PLAN INTERDÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES DU 75.92.93.94

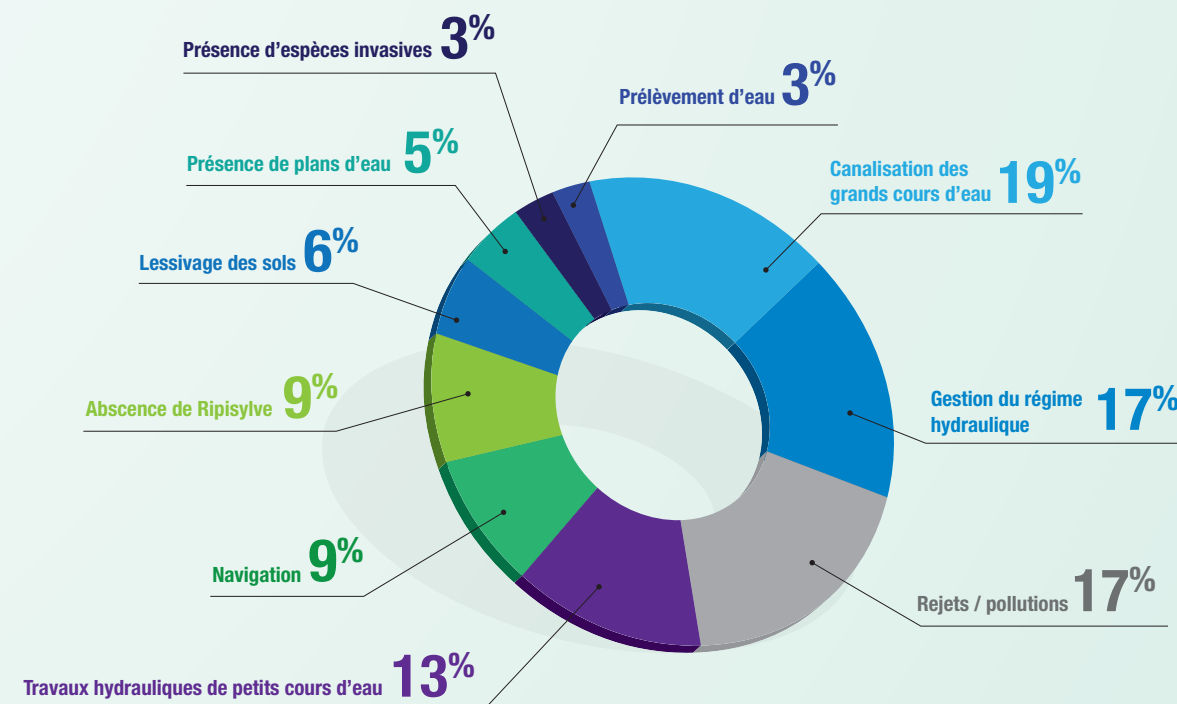
# RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Typologie et fonctionnalité des contextes piscicoles

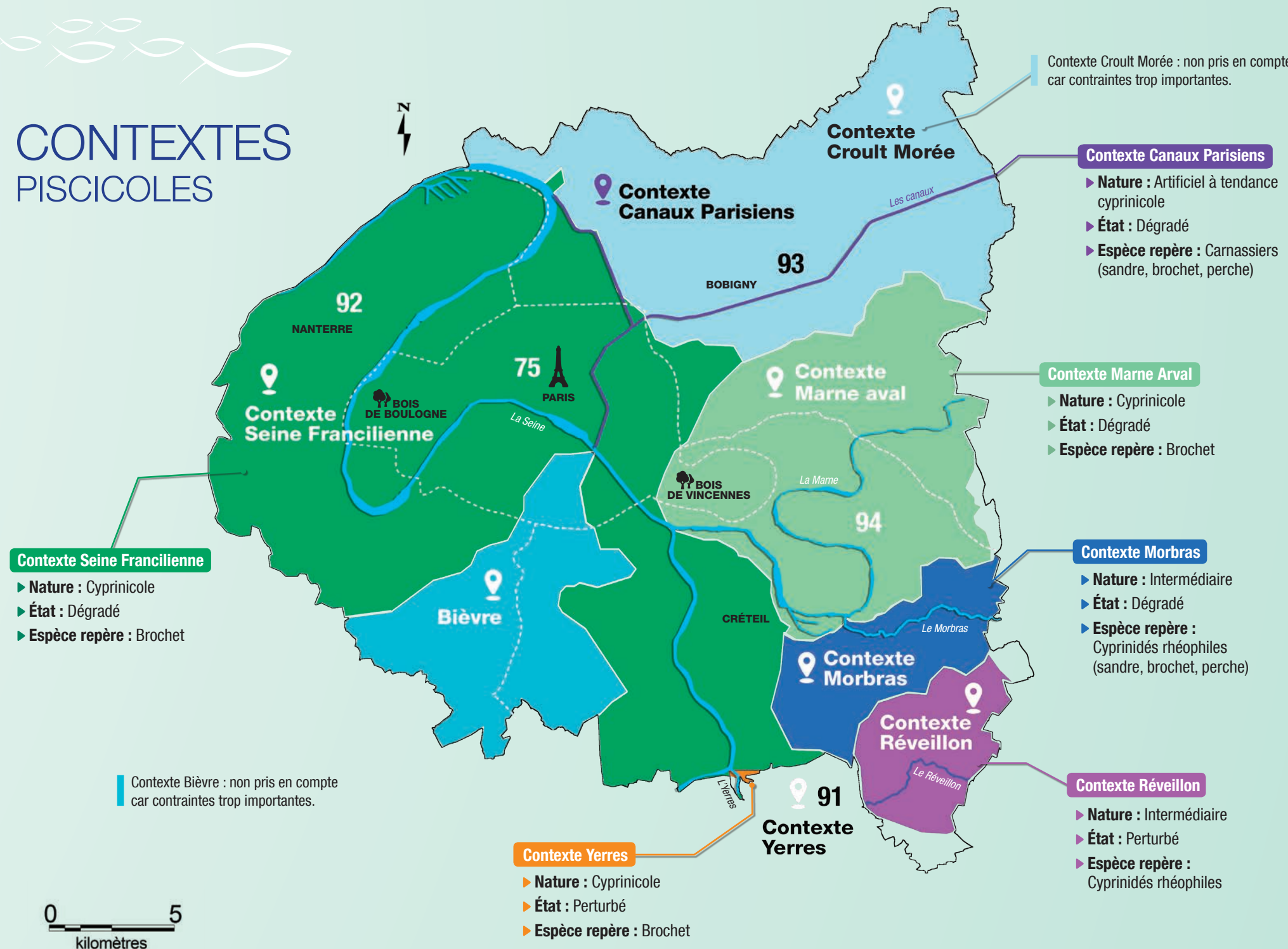
CONTEXTE	CODE MASSE D'EAU	NTT	TYPE DE MILIEU	NATURE DU CONTEXTE	ESPÈCE REPÈRE	ÉTAT
CANAUX PARISIENS	FRHR510	-	Canal	Artificiel à tendance cyprinicole	Carnassiers	Dégradé
MARNE AVAL	FRHR154A	-	Grands cours d'eau de plaine	Cyprinicole	Brochet	Dégradé
MORBRAS	FRHR154B	B6	Rivière fraîche	Intermédiaire	Cyprinidés rhéophiles	Dégradé
RÉVEILLON	FRHR103	B6	Rivière fraîche	Intermédiaire	Cyprinidés rhéophiles	Perturbé
SEINE FRANCILIENNE	FRHR73B FRHR155A FRHR155B	-	Grands cours d'eau de plaine	Cyprinicole	Brochet	Dégradé
YERRES	FRHR102	B7	Cours d'eau de plaine aux eaux plus fraîches	Cyprinicole	Brochet	Perturbé

## PERTURBATIONS

Graphique synthétisant les impacts des perturbations sur les 4 départements



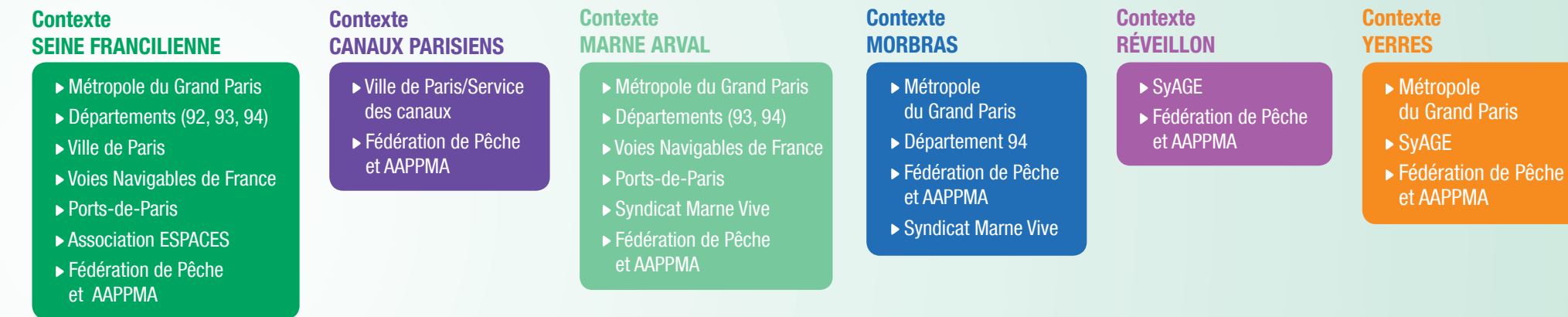
## CONTEXTES PISCICOLES



## LES ACTIONS NÉCESSAIRES

INTITULÉ	OBJECTIF	TECHNIQUES
Restauration des habitats piscicoles	Permettre aux poissons d'accomplir l'ensemble de leur cycle de vie dans des conditions favorables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réouverture ou création d'annexes hydrauliques</li> <li>Création d'abris piscicoles</li> <li>Gestion et suivi des niveaux d'eau</li> </ul>
Restauration de la continuité écologique	Assurer le transport des sédiments et la circulation de la faune aquatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer les ouvrages</li> <li>Effacer, démanteler ou abaisser les ouvrages</li> </ul>
Sensibilisation et communication	Sensibiliser le grand public, les jeunes, les usagers à la protection de l'environnement et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Classes d'eau et initiations pêche</li> <li>Internet</li> <li>Salons, foires, festivals</li> </ul>
Acquisition et actualisation de connaissances	Améliorer les connaissances sur les milieux et les espèces afin de mieux les gérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi piscicole (pêche électrique, radiopistage)</li> <li>Inventaire des habitats et des frayères</li> </ul>
Protection des habitats et des espèces	Protéger les habitats et les espèces piscicoles fragiles de nos cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupération des baux de pêche</li> <li>Mise en réserve de pêche</li> </ul>
Gestion piscicole	Adapter la gestion piscicole aux capacités actuelles de production du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion raisonnée (alevinages autorisés après validation par la Fédération et en fonction des actions de restauration menées)</li> <li>Si pas d'AAPPMA : Gestion patrimoniale (on laisse le milieu évoluer sans la main de l'Homme).</li> </ul>

## LES PRINCIPAUX ACTEURS ET PARTENAIRES



**LES PARTENAIRES**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'eau Seine-Normandie</li> <li>Région Île-de-France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de l'État</li> <li>Institut d'Aménagement et d'Urbanisme IdF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence Française pour la Biodiversité</li> </ul>
---	---	---